

CADILLAC EXPO-CITE PEINTURE/SCULPTURE/PHOTO **les 6 et 7 OCTOBRE 2012 organisé par « LES PASSERELLES »**

En partenariat avec l'association des Commerçants Cadillacais , le Centre Hospitalier, le cinéma LUX et la Municipalité,
A un week-end rencontre autour de l'art : CADILLAC MELANGE LES PINCEAUX

« L'intérêt de cette manifestation est de produire de la circulation de choses créées dans la cité, faire fonctionner cette énigme : quelque chose est peint, sculpté, photographié, quelque chose est regardé, et cela peut toucher, susciter des émotions, de l'échange, du lien... »

L'objectif de cette manifestation est de permettre la rencontre, l'échange, la convivialité autour d'un médiateur artistique.

SAMEDI 6 OCTOBRE à partir de 7h30 : inscription au concours « peintres dans la cité » sous la halle de la Mairie (Table d'inscription proximité de la foire à la brocante) .Tarif unique 7 euros.

Remise des prix 19h45 durant inauguration de la Foire à la Brocante.

A 17h30 : projection au Cinéma LUX du film d'animation « Le tableau », J.F. LAGUIONIE 2011.

SAMEDI 6 et DIMANCHE 7 OCTOBRE de 7h30 à 18h00 : EXPO-CITE, EXPOSITION GRATUITE de peintures, sculptures, photos, ouverte à tous dans différents lieux de la ville : salle de la Mairie, Centre Hospitalier, Hall du cinéma, commerces de la cité.

INSCRIPTION pour les exposants jusqu'au 1er octobre dernier délai au

Tél. : 06 87 41 83 73 ou mail : birem-courbin@wanadoo.fr (ou 06.15.43.96.63)

Les personnes inscrites seront informées une semaine avant la manifestation du lieu d'accrochage. Seule l'association Les Passerelles conviendra du lieu où seront exposées les créations proposées.

Les tableaux devront être munis d'un système d'accrochage, les photos d'un encadrement ou sous-verre permettant l'accrochage, les sculptures d'un socle. Les œuvres seront déposées et accrochées par leurs auteurs le samedi à partir de 7h30.

Les organisateurs assureront une permanence sur les divers lieux d'exposition, mais dégagent toute responsabilité en cas de dégradation des œuvres exposées. Toute personne qui expose sera chaleureusement accueillie si elle désire assumer une présence et un échange avec les autres exposants et visiteurs qui le désirent.

Les commerçants acceptant d'exposer des créations ne pourront être tenus responsables des dégradations éventuelles survenues durant le temps d'exposition.

Les créations exposées dans les lieux publics devront être récupérées par leurs auteurs le dimanche 7 octobre à 18h30. Celles qui seront exposées dans les commerces le seront sur une durée de deux semaines.